

Plan d'action 2023-2027 du partenariat stratégique letton-français

La signature de la Déclaration politique sur le partenariat stratégique letton-français (ci-après dénommée la Déclaration politique), le 23 mai 2008 et l'adoption du plan d'action qui l'accompagne, le 9 avril 2018, ont permis le développement et l'approfondissement des relations entre la Lettonie et la France. Durant cette période, la Lettonie et la France ont fait progresser leur coopération bilatérale, ont fait converger leurs positions concernant plusieurs domaines décisifs pour l'Union européenne, ont mené un dialogue régulier sur les dossiers internationaux, notamment en surmontant la crise provoquée par la pandémie de Covid-19 et en répondant de manière unie à la guerre d'agression injustifiée et non provoquée de la Russie en Ukraine.

Afin d'approfondir le partenariat stratégique entre la Lettonie et la France et de promouvoir, comme le prévoit la Déclaration politique, la stabilité, la sécurité et le développement des deux pays, ces derniers ont établi conjointement un nouveau Plan d'action pour la période 2023-2027 (ci-après dénommé le Plan d'action) définissant des objectifs et des actions communes qui traduisent notre détermination à renforcer encore notre partenariat dans plusieurs domaines prioritaires.

1- Partenariat politique

1.1- Poursuivre le soutien à l'Ukraine

La Lettonie et la France poursuivront leur coopération au sein de l'Union européenne, l'ONU, l'OSCE et des autres organisations internationales pour maintenir à la fois l'isolement international ainsi qu'une pression constante sur la Russie et la Biélorussie, et introduire de nouvelles sanctions à l'encontre des individus et entités responsables d'avoir soutenu, financé ou mis en œuvre des actions compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

La Lettonie et la France continueront d'œuvrer pour apporter à l'Ukraine tous les moyens nécessaires afin d'exercer son droit à la légitime défense contre l'agression militaire russe. Aussi bien la Lettonie que la France apportent leur soutien à la résilience civile et à la reconstruction de l'Ukraine et sont prêtes à coopérer dans ce domaine, notamment dans la région de Tchernihiv à laquelle la Lettonie et la France ont offert leur parrainage dans le processus de reconstruction de l'Ukraine.

La Lettonie et la France sont déterminées à accompagner l'Ukraine dans son effort de réformes et continueront à soutenir l'Ukraine dans son cheminement vers l'Union européenne et l'OTAN.

Un soutien à l'Ukraine sera également apporté dans un sens plus large, grâce à la coordination des questions à l'ordre du jour de l'Union européenne en matière de défense, ainsi que dans les domaines de l'économie et de l'énergie.

Afin de lutter contre l'impunité et dans le cadre de la poursuite du crime d'agression contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Ukraine, la Lettonie et la France poursuivront leurs efforts pour promouvoir la création d'un mécanisme approprié sous différents formats.

1.2- Renforcer les convergences sur les enjeux européens

Avenir de l'Union européenne

Les deux pays favoriseront l'échange de points de vue sur les questions à l'ordre du jour de l'Union européenne et de son avenir en organisant des consultations bilatérales et en partageant l'expérience acquise notamment au cours de leurs présidences respectives du Conseil de l'Union européenne.

Les deux pays entendent consolider une Union européenne fondée sur des valeurs au sein de laquelle l'État de droit et les libertés fondamentales sont respectés.

A l'issue de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, la Lettonie et la France appuient la mise en œuvre rapide des recommandations des citoyens ne nécessitant pas de modifications des traités de l'UE. La Lettonie et la France coopéreront pour renforcer l'économie européenne et la rendre plus durable et compétitive.

Dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne, la Lettonie et la France favoriseront les échanges sur les adaptations nécessaires de l'Union européenne.

Climat, énergie et environnement

L'action climatique, conformément à l'Accord de Paris et à ses objectifs de long terme, continuera d'être au centre des préoccupations de la Lettonie et de la France. La priorité sera accordée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, nocives pour le climat, pour la santé humaine et pour l'environnement, à la décarbonation de notre économie et de notre industrie et à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Les deux pays favoriseront la transition vers l'économie bleue afin d'assurer la protection de la biodiversité marine, la réduction de la pollution marine, l'utilisation des énergies renouvelables et un approvisionnement alimentaire durable.

Numérique et cybersécurité

La coopération dans le domaine des technologies numériques ouvre de larges opportunités de travail commun dans les domaines de l'innovation, des villes intelligentes, des technologies 5G, de l'intelligence artificielle, ainsi qu'en matière de cybersécurité et de lutte contre la manipulation de l'information et la désinformation.

Les deux pays soutiendront les initiatives visant à promouvoir un cyberspace libre, ouvert et sûr, et poursuivront l'échange de vues sur le comportement responsable des États et l'application des normes internationales dans le cyberspace, y compris via l'établissement d'un Programme d'action des Nations Unies pour la cybersécurité.

Marché intérieur, compétitivité

La Lettonie et la France continueront à développer la coopération économique. De vastes opportunités sont offertes par des domaines tels que la consolidation du marché unique en assurant la libre circulation des biens et des services, le développement des technologies numériques et du marché unique numérique, la sécurité et la disponibilité de l'approvisionnement énergétique à des prix abordables et la coopération entre les industries de la défense.

Justice et Affaires intérieures

En plus des initiatives intégrées dans le travail de la police et des gardes-frontières, les deux pays poursuivront leur coopération technique et le partage de leurs expertises dans le développement de leurs capacités respectives de lutte contre la cybercriminalité et dans le domaine de la protection des droits des femmes. En outre, la prévention contre les violences conjugales, ainsi que la promotion et la mise en place de leurs plans nationaux « Femmes, Paix et Sécurité » pourront donner lieu à des initiatives conjointes.

À la suite de la guerre en Ukraine, les deux pays favoriseront l'échange d'expériences dans l'accueil, l'hébergement et la prise en charge des réfugiés ukrainiens.

Une réflexion commune visant à améliorer le mécanisme de protection civile et de résilience face à des menaces hybrides pourra également être envisagée.

Politique commerciale

Afin de diversifier nos approvisionnements et sécuriser des débouchés pour les entreprises exportatrices, tout en prenant en compte l'impératif de développement durable, la Lettonie et la France continueront de soutenir une politique commerciale ouverte, durable et assertive.

Dans un contexte de pratiques déloyales et sources de distorsions croissantes générées par les concurrents commerciaux de l'UE, la Lettonie et la France soulignent l'importance de maintenir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes. Elles encouragent la mise en œuvre de manière efficace de la politique commerciale européenne à cet égard et la mise en place de nouveaux partenariats stratégiques pour assurer la sécurité des chaînes d'approvisionnement. Elles rappellent leur attachement au système commercial multilatéral fondé sur des règles.

Relations extérieures (dont CPE)

Afin de promouvoir une protection plus efficace des intérêts bilatéraux et européens à l'échelle mondiale, la Lettonie et la France souhaitent assurer l'échange de connaissances et d'expérience, ainsi que coordonner la coopération avec les régions où l'un ou l'autre pays possède une plus grande expertise, comme les pays d'Europe orientale prenant part au Partenariat oriental et les Etats d'Asie centrale, l'Afrique et la région Indopacifique.

Dans le cadre du Partenariat oriental, la Lettonie et la France continueront à soutenir les efforts de réformes et de renforcement de la résilience des pays partenaires, ainsi que l'intégration européenne de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie.

La Lettonie et la France entendent coopérer étroitement dans le cadre de la Communauté politique européenne (CPE) comme nouvelle plateforme de dialogue politique à l'échelle du continent. Les deux pays estiment que la CPE devrait permettre aux dirigeants européens de développer le dialogue en particulier face à l'agression de l'Ukraine et aux actions déstabilisatrices de la Russie.

La Lettonie et la France continueront à soutenir les efforts de réformes et de renforcement de la résilience des pays des Balkans occidentaux en vue de leur adhésion à l'Union européenne.

1.3- Intensifier le dialogue politique bilatéral

La Lettonie et la France s'attacheront à maintenir et à approfondir leur dialogue politique. La Lettonie et la France assureront un dialogue régulier entre les ministres concernés, leurs administrations et les experts. La Lettonie et la France favoriseront la coopération et les échanges interparlementaires étroits et réguliers. Les ministères des Affaires étrangères des deux pays attachent une importance particulière au format de consultation *Trois plus Un* des ministres des Affaires étrangères des États baltes et de la France et à sa poursuite.

Coopération dans les organisations internationales

La Lettonie et la France échangeront leur expérience et se coordonneront pour faire converger leurs positions, défendre leurs intérêts et promouvoir les valeurs de l'Union européenne au sein des organisations internationales.

L'échange d'expérience et le soutien mutuel favoriseront l'efficacité du travail et la représentation des intérêts des deux pays au sein de ces organisations. L'expertise de la France dans le travail du Conseil de sécurité des Nations Unies sera utile à la Lettonie, dans l'hypothèse où elle serait élue membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour le biennium 2026-2027.

2- La coopération de sécurité et de défense

2.1- Approfondir la coopération en matière de défense et de sécurité

La présence des forces françaises en Estonie et en Lituanie dans le cadre de la présence avancée renforcée et de la police du ciel de l'OTAN constitue une contribution importante à la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région Baltique et à la défense collective de la zone euro-atlantique.

L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie a mis à mal la paix et a radicalement bouleversé la sécurité en Europe et dans le monde. Les alliés de l'OTAN ont reconnu la Russie comme la menace la plus importante et la plus directe pour la paix et la stabilité dans la région euro-atlantique.

La Lettonie et la France s'attacheront à renforcer la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance dans tous les domaines et défendre chaque centimètre carré du territoire de l'Alliance afin de priver tout adversaire potentiel de toute possibilité de commettre une agression et répondre à toute menace pour notre sécurité et poursuivront leur coopération dans la mise en œuvre des orientations décidées lors des échéances de haut niveau de l'OTAN afin d'assurer l'adaptation de l'OTAN à la nouvelle situation sécuritaire. Outre le développement des capacités de l'OTAN, les deux pays travailleront à un meilleur partage du fardeau transatlantique et à une défense européenne plus forte et plus performante, qui contribue réellement à la sécurité transatlantique et mondiale, dans le respect de l'autonomie des processus de décision et des compétences de chacune des deux organisations.

Les investissements et partenariats entre les industries de défense lettone et française seront encouragés, afin de favoriser les projets de recherche et développement communs répondant aux besoins capacitaires, de sécurité des approvisionnements et de renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE). Ils pourront s'appuyer sur les agences et instruments européens de développement capacitaire existants ou en cours de développement (FEDEF, EDIRPA, ASAP, EDIP, AED). Dans le cadre de l'Union européenne, la Lettonie et la France apporteront

également leur plein concours aux initiatives lancées à l'issue du Sommet de Versailles afin de rechercher le comblement des lacunes capacitaires et de réduction des dépendances industrielles des Etats membres.

Afin de renforcer la coopération dans le domaine de la défense, les deux pays poursuivront leurs échanges dans le cadre privilégié que constitue le séminaire franco-balte sur la politique étrangère et la politique en matière de sécurité.

Les ministères letton et français de la Défense entretiendront un dialogue stratégique régulier et rechercheront de nouveaux domaines pour une potentielle coopération militaire, dans un cadre bilatéral ainsi qu'au sein des institutions européennes, notamment la Coopération structurée permanente.

2.2- Partager les expertises en cybersécurité, cyberdéfense et communication stratégique pour faire face aux menaces hybrides

La Lettonie et la France développeront les échanges d'expertise et la coopération dans les domaines de la cybersécurité, de la cyberdéfense, de la communication stratégique et de la lutte contre la désinformation, dans un cadre bilatéral comme au sein des programmes multilatéraux de l'UE ou de l'OTAN. Les administrations lettone et française s'intéresseront particulièrement aux échanges de bonnes pratiques et de contacts dans les domaines de l'application des nouvelles technologies.

3- Coopération économique et énergétique

En matière de transports, les deux pays travailleront au développement des flux de biens et de services et développeront leur coopération dans le domaine du tourisme. Un potentiel de coopération important est offert par le projet *Rail Baltica* dans la mise en œuvre duquel les investissements budgétaires de l'UE jouent un rôle considérable.

Les deux pays s'attacheront à renforcer la sécurité énergétique et le développement des sources et vecteurs énergétiques décarbonés, en particulier dans les domaines des parcs éoliens, de la technologie de l'hydrogène et des technologies de stockage de l'énergie. L'échange d'expériences et le transfert de compétences dans le domaine de l'énergie nucléaire seront encouragés.

La coopération dans les domaines de l'industrie du bois, de la gestion forestière et de planification écologique (plantes, semences, technologies de l'information géospatiale) sera développée.

4- Coopération éducative, culturelle, linguistique, universitaire et scientifique

4.1- Intensifier la coopération éducative, culturelle et linguistique

Une coopération fructueuse s'est établie entre la Lettonie et la France dans le domaine de l'éducation et de la culture. L'appui de l'Institut français en Lettonie à la popularisation et l'accessibilité de la langue et de la culture françaises est significatif. La France soutient la mise en œuvre du Mémorandum sur un programme pluriannuel de formation en langue française dans les institutions de l'administration publique lettone par lequel la Lettonie poursuit sa collaboration active avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

Dans le cadre du renforcement de l'apprentissage des langues européennes dans les établissements scolaires lettons, la Lettonie et la France accentuent la promotion de l'enseignement du français et accompagnent la formation des professeurs de français.

Profitant des opportunités offertes par la désignation de Liepāja comme capitale européenne de la culture en 2027, la Lettonie et la France favorisent le dialogue entre experts permettant de préparer la programmation et la mise en place des manifestations, et d'assurer une présence culturelle et artistique française durant cet événement.

4.2- Renforcer la coopération universitaire et scientifique

Afin de renforcer la coopération dans le domaine de la recherche et de l'innovation, la Lettonie et la France œuvrent en faveur de la participation conjointe d'acteurs des deux pays aux programmes bilatéraux, en particulier le partenariat Hubert Curien Osrose, et européens, notamment dans le cadre du programme-cadre pour la recherche « Horizon Europe ». Une attention particulière sera apportée aux secteurs prioritaires définis conjointement par les deux parties, dont les impacts du numérique et de la cybersécurité et la transition verte.

De même, les établissements universitaires des deux pays sont encouragés à prolonger leur coopération dans le cadre de l'Espace Européen de l'Enseignement supérieur, en particulier au sein des « Alliances d'universités européennes » et dans le cadre du programme Erasmus+. La création de nouveaux doubles-diplômes et le développement des mobilités sont encouragés.

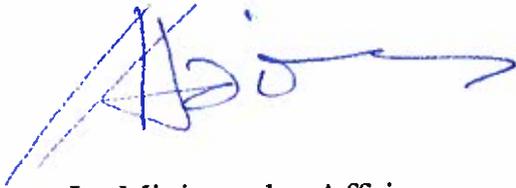
5- Coopération au développement de l'administration publique

La Lettonie et la France sont intéressées par le renforcement d'une administration publique efficace et le partage d'expérience pour améliorer

son fonctionnement. Afin d'assurer la réalisation des objectifs fixés par le Plan d'action, les deux pays favoriseront l'échange d'opinions et de connaissances en organisant des réunions bilatérales mais aussi des réunions régulières entre les États baltes et la France dans le cadre de la coopération entre les hauts fonctionnaires de l'État, les ministères et les experts, ainsi que dans le cadre de la coopération parlementaire et des collectivités locales. En particulier, le Conseil d'Etat français est prêt à continuer à partager son expérience avec les autorités lettones en vue de la création d'un Conseil d'Etat en Lettonie.

Signé à Riga le 29 septembre 2023, en double exemplaire, chacun en langues lettone et française.

Pour la République de Lettonie



Le Ministre des Affaires
étrangères *ad interim*
Arvils AŠERADENS

Pour la République française



La Ministre de l'Europe et des
Affaires étrangères
Catherine COLONNA